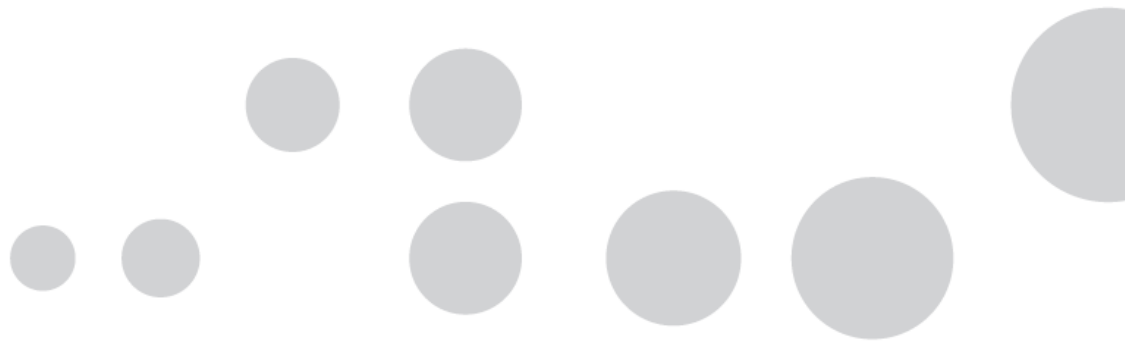


TITRES RESTAURANT

Tarifs adhérents GNI 2022
et conditions d'accès



LES ACTION DU GNI POUR LES TITRES-RESTAURANT

Pour rappel : Le GNI est le seul représentant pour le collège des restaurants, assimilés, fruits et légumes, au sein de la CNTR (Commission Nationale des titres-restaurant).

1- Pendant la crise, les changements d'utilisation :

Afin de flécher les 7 milliards € de titres-restaurant vers un secteur en crise.

- Plafond à 38€ au lieu de 19 € uniquement pour les restaurants
- Utilisation dimanche et jours fériés uniquement pour les restaurants
- Réduction du délai de remboursement des titres papier.

⇒ Action pour préserver ce déplafonnement pour encore quelques mois.

La demande a été entendue par Bruno Lemaire qui a annoncé un maintien du dispositif jusqu'à fin juin 2022.

⇒ Demande d'une réflexion afin de conserver une différence en faveur des restaurants sur l'usage du titre

2- Courrier au Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance et au Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et interventions diverses pour un plafonnement du taux des commissions

⇒ Le GNI continue par différents moyens d'alerter le Gouvernement à ce sujet. Nous comptons sur le prochain mandat présidentiel pour faire passer cette demande justifiée !

Le GNI fait son possible pour limiter les charges des professionnels. Des discussions avec plusieurs émetteurs ont permis d'aboutir à une baisse des tarifs mais les tarifs publics restent élevés.

3- Aide et lancement d'une action en justice devant le Tribunal de Commerce afin d'obtenir l'indemnisation du préjudice subi par les restaurateurs depuis plusieurs décennies suite à la condamnation de certains émetteurs par l'Autorité de la Concurrence.

Cette action est également épaulée par le SNTRC, le CFBCT, etc...

⇒ Rejoignez l'action gratuitement, vous ne risquez rien !

www.indemnisatotr.fr

Le Titre-Restaurant est l'un des avantages sociaux préféré des Français et le GNI cherche à le protéger pour le bien des Français et des commerçants mais cela ne doit pas se faire au détriment des restaurateurs.

En tant que restaurateur, vous n'avez pas besoin d'autorisation préalable pour accepter les titres restaurant papiers.

Vous devez toutefois vous enregistrer auprès de la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) afin :

- de justifier de votre statut de restaurateur ;
- de pouvoir demander un remboursement de vos titres papier auprès de la Centrale de Règlement des Titres (CRT Service) ;
- de pouvoir accepter les Titres dématérialisés (sans code CNTR, les cartes dématérialisées ne sont pas acceptées dans vos TPE.

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

I. Les Titres restaurant papier

Plusieurs solutions existent pour déposer vos titres restaurant. Attention, le coût varie en fonction du lieu de dépôt mais également en fonction de l'option sur le délai de remboursement choisie, n'hésitez pas à comparer et opter pour la bonne solution !

1. Avant de déposer mes titres restaurant ?

Avec votre numéro affilié CNTR, vous pouvez choisir votre délai de remboursement (à la base, vous êtes sur le délai 7 jours).

Pour pouvoir choisir le **délai de 21 jours** (délai que nous vous conseillons), vous devez envoyer un e-mail à : service.clients@crt.asso.fr en précisant votre numéro d'affilié CNTR, le nom d'établissement et son numéro de SIRET ainsi que la mention « circuit lent de 21 jours ».

2. Comment déposer mes titres restaurant ?

o ColiSUR®

Vous adressez vos titres restaurant par des enveloppes pré affranchies et pré-imprimées que vous pouvez commander sur le site de la CRT ou directement lors de votre première remise sur le bordereau en cochant la case : « commande 5 enveloppes ColiSUR »

Cette solution vous permet de bénéficier d'un taux de commission beaucoup plus avantageux mais de payer cet envoi par des frais fixes « ColiSUR » incluant une assurance en cas de perte. Les frais « ColiSUR » dépendent du niveau de garantie souscrit.

Formule (au choix)	Niveau de garantie ⁽³⁾	Frais ColiSUR® par envoi HT ⁽¹⁾
Formule 500	500,00 €	6,00 €
Formule 750	750,00 €	8,00 €
Formule 1 500	1 500,00 €	12,50 €
Formule 2 500	2 500,00 €	15,00 €
Formule 4 000	4 000,00 €	18,00 €
Formule 7 500	7 500,00 €	22,00 €
Formule 12 500	12 500,00 €	26,00 €

o Le dépôt en centre de collecte (DCC)

Il n'y a pas de formalité particulière, vous déposez vos titres dans un des centres de collecte de la CRT et recevez un récépissé de dépôt. Vous devrez vous acquitter du transport. Ainsi pour les tarifs 7 et 21 jours, le tarif centre de collecte transport inclus s'appliquera.

[Liste des centres de collecte](#)

○ **Le Pack Vert : ramassage à domicile**

Vos titres sont collectés directement dans votre établissement et remboursés sous 3 à 5 jours ouvrés.





Le coût est précisé dans les tarifs par émetteur.

3. Quels sont les tarifs ?

○ **Les frais de traitement de la CRT**

Retrouvez les frais de traitement appliqués par la CRT [en cliquant ici](#).

○ **Tarifs émetteurs** (en plus des frais de traitement de la CRT)

		Pack vert (3 à 5 jours)	Pack Express (3 à 7 jours)	Taux 7 jours		Taux 21 jours	
				Centre de collecte transport inclus	Standard	Centre de collecte transport inclus	Standard
Bimpli (Natixis – ex apetiz) 	Tarif public	4,95 %	4,70 %	4,55 %	3,75 %	3 %	1,93 %
	Tarif GNI	-	-	-	-	-	-
TICKET RESTAURANT (Edenred) 	Tarif public	4,90 %	4,60 %	4,40 %	3,55 %	2,90 %	1,85 %
	Tarif GNI	4,66 %	4,22 %	3,92 %	3,20 %	1,95 %	1,24 %
PASS RESTAURANT  < 9000 €	Tarif public	4,99 %	4,65 %	4,55 %	3,85 %	3,20 %	2,05 %
	Tarif GNI	-	4,63 %	4,47 %	3,77 %	-	2,01 %
+ 9000 €	Tarif public	4 %	3,65 %	3,55 %	2,85 %	2,30 %	1,55 %
	Tarif GNI	-	3,63 %	3,49 %	2,79 %	-	1,52 %
CHEQUE DEJEUNER (Up) 	Tarif public	5,05 %	4,80 %	4,72 %	3,45 %	3,47 %	2,20 %
	Tarif GNI	5,00%	4,73%	4,44%	3,28%	3,12%	1,98%

II. Les Titres restaurant dématérialisés

Depuis 2014 les titres restaurant peuvent être dématérialisés. Les différents émetteurs proposent donc leurs titres sous forme de carte ou d'application sur mobile ou montre.

Les émetteurs « historiques » proposent 3 générations de cartes qui fonctionne pour la plupart en sans-contact :

La Carte 1^{er} génération : elle est adossée sur le réseau bancaire cela signifie que lors du paiement par titre dématérialisé, des frais bancaires s'ajoutent aux frais des émetteurs.

Elle est reconnaissable par la présence du logo du réseau bancaire sur la carte (ex : Mastercard ou Visa).

La Carte 2^e génération, dite « Conecs » : elle est adossée sur le réseau Conecs, réseau créé par certains émetteurs.

Le réseau Conecs permet de ne pas avoir de commissions bancaires supplémentaires (*pas de commission Visa ou Mastercard via votre banque, contrairement au carte 1^{er} génération*).

Elle est reconnaissable par la présence du logo Conecs sur la carte.

La Carte 3^e génération, dite « Hybride » : elle réunit la technologie de la 1^{er} et de la 2^e génération de carte.

Dans un premier temps, elle essaye de se connecter sur le réseau Conecs (2^e génération), mais en cas de soucis technique, elle se tourne vers le réseau bancaire.

Les frais de la transaction seront liés à son mode de connexion (1^{er} ou 2^e génération).

Elle est reconnaissable par la présence des deux logos sur la carte : celui du réseau bancaire et de Conecs.




Les Applications : sur mobile ou sur montre, les applications des émetteurs « historiques » se basent sur le réseau Apple Pay ou Samsung Pay ; de ce fait, les commissions sont similaires à celle de la carte 1^{er} génération (frais bancaire + frais émetteur).


COMMISSION CARTE 1^{er} GENERATION =

COMMISSION CARTE 2^{ème} GENERATION

+ COMMISSION BANCAIRE TPE

Commission carte 2^{ème} génération des émetteurs historiques :

Emetteur	Bimpli (Natixis – ex apetiz) 	Pass Restaurant (Sodexo) 	Chèque Déjeuner (Groupe UP) 
Tarifs public 2022	3,85 % du volume + 0,04 € par transaction	3,75 % du volume + 0,08 € par transaction	3,85 % du volume (3,35% ^A + 0,50% ^T) + 0,06 € par transaction
Tarif adhérents GNI	<i>En attente de confirmation des conditions tarifaires 2022</i> 3,27 % *1 (2,85% ^A + 0,40% ^T) + 0,03 € *1 par transaction + 0 € de forfait gestion / mois	2,14 % *1 + 0,07 € *1 par transaction	2,91 % (2,51% ^A + 0,40% ^T) + 0,06 € par transaction

Ticket Restaurant (Edenred) 			
Tarifs public 2022	Tarif Adhérents GNI	Tarif GNI « accompagnement 21 jours » *2	Tarif GNI « enseignes » *3
3,80 % du volume (3,30% ^A + 0,50% ^T) + 0,04 € par transaction + 2 € de forfait gestion / mois	3,80 % du volume + 0,03 € par transaction + 0 € de forfait gestion / mois	2,42 % du volume + 0,01 € par transaction + 0 € de forfait	2.85% du volume





^A : Commission d'apporteur d'affaires ^T : Commission frais techniques

*1 : Cette partie du **tarif est réservé** aux professionnels qui **utilisaient le circuit 21 jours au 1er janvier 2018**.

*2 : Applicable aux Adhérents GNI existant **avant le 28 février 2014 et utilisant depuis cette date le circuit 21 jours** pour le remboursement du titre papier.

*3 : Applicable à tous les établissements intégrés ou franchisés d'enseignes dont le réseau total compte **au moins 10 points de vente**.

Commissions des nouveaux émetteurs :

Emetteur	Swile (ex- Lunchr) 	Resto flash 	Wedoofood (Wedoogift) 	Worklife 
Tarifs Public 2022	3,5 % du volume + commission bancaire	1,95 % du volume	3,5 % du volume + commission bancaire	0%
Tarif adhérents GNI	<i>En attente de confirmation des conditions tarifaires.</i> 3 % par transaction + Commission bancaire	1,85 % par transaction et 0% pour toute entreprise parrainée (demander les conditions)	3 % par transaction + Commission bancaire <i>A noter :</i> pour les nouveaux affiliés Wedoofood accorde 3 mois de gratuité à compter de la date d'affiliation.	0%

☞ Bon à savoir : Si vous n'avez **pas signé de contrat** avec l'un des émetteurs et qu'une carte de chez lui passe dans votre TPE, pas d'inquiétude : la carte fonctionnera comme une carte bancaire, l'argent sera versé sur votre compte bancaire et il n'y aura pas de frais d'émetteur.

Cela peut durer aussi longtemps que l'émetteur ne coupe pas l'accès de votre TPE, vous obligeant à signer un contrat. Reste à vous de choisir si cela est intéressant pour votre commerce.

III. Conditions d'accès aux tarifs adhérents GNI sur les commissions 2022 pour les titres restaurants papier et dématérialisé.

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, chaque établissement adhérent doit adresser par e-mail à chaque émetteur :

- Son attestation d'adhésion au GNI en cours de validité
- Son numéro d'agrément CNTR
- Son numéro CRT Service (optionnel)
- Son numéro SIRET
- Sa raison sociale
- Sa dénomination commerciale
- Son adresse
- Son numéro de téléphone
- Son adresse e-mail

Pour Edenred : Tr-adherent-fr@edenred.com

Attention : certains tarifs de cet émetteur sont sous conditions (*²).

Pour Sodexo : accordsgni@sodexo.com

Attention : une partie du tarif de cet émetteur est réservé aux professionnels qui utilisaient le circuit 21 jours au 1er janvier 2018 (*¹).

Pour Chèque Déjeuner (UP) : reseau.repas@up.coop

Pour Natixis : service.affilies@apetiz.com (en attente de confirmation des conditions tarifaires)

Attention : une partie du tarif de cet émetteur est réservé aux professionnels qui utilisaient le circuit 21 jours au 1er janvier 2018 (*¹).

Pour Swile : affiliés@swile.fr ; gni@swile.fr (en attente de confirmation des conditions tarifaires)

Attention : adhésion au contrat obligatoire.

Pour Restoflash : olivier.valette@restoflash.fr

Attention : adhésion au contrat obligatoire.

Pour Wedoofood/Wedoogift :

Pour les professionnels déjà affiliés : partenaires@wedoofood.com

Pour les professionnels non affiliés vous devez vous affilier en cliquant ici : [Affiliation dédiée GNI](#)

Attention : adhésion au contrat obligatoire.

IV. Astuces.

Vous avez un site Internet de livraison, Click & Collect ?

Edenred propose un plugg-in à rajouter à votre site internet afin de permettre aux consommateurs de payer leur commande via leur carte Ticket-Restaurant.

Ce module est gratuit (sauf l'installation si vous ne le faites pas vous-même) et les commissions qui s'appliquent aux transactions sont celle d'une carte de 2^e génération.

Swile, Wedoofood... proposent de relier votre TPE virtuel (Stripes...) à leur logiciel afin d'accepter les titres-restaurant (attention : commission de votre TPE virtuel + commission émetteur). Nous consulter (liens, mentions légales...).

Vous êtes sur Paris / Ile-de-France ?

Le GNI Paris Ile-de-France propose un service de collecte de titres-restaurant papier à leur siège, au 4 rue de Gramont 75002 Paris, normalement les lundis (calendrier à vérifier avant tout dépôt).

Cette collecte vous permet de ne pas payer les frais de transport.

Où déposer vos titres papier ?

Faites un calcul car selon la somme et la fréquence de vos dépôts, il est parfois moins coûteux de passer par un envoi coliSUR que de les déposer dans un centre (ex : Métro).

Pas Obligatoire ?

Si vous ne souhaitez pas accepter les titres dématérialisés, nous vous conseillons de vous faire « blacklister » chez les émetteurs afin de ne pas avoir une carte par erreur. Il est également possible de refuser une des deux générations de cartes (par exemple, accepter la carte 2^e génération et refuser la carte 1^{er} génération). Appelez-nous.